



Lycée Antoine de Saint - Exupéry

Corporación Educacional  
Alianza Francesa - Santiago



## INFORMATION CONCERNANT LES ASSURANCES

### Police d'assurances des frais de scolarité :

La *Corporación Educacional Alianza Francesa de Santiago* a souscrit une police d'assurances pour garantir la scolarité des élèves depuis la maternelle jusqu'à la terminale en cas de décès du responsable financier.

Cette police d'assurances souscrite avec la compagnie d'assurances "MAPFRE" et dont la valeur est incluse dans le montant de l'inscription, couvre la scolarité de l'élève en cas de décès, d'invalidité totale ou permanente pour accident ou maladie du responsable financier inscrit (défini par la famille).

détail de la police souscrite pour l'année scolaire 2018 est le suivant :

COUVERTURE ET CONDITIONS	COMPAGNIE D'ASSURANCES MAPFRE
Décès	OUI
Invalidité 2/3	OUI
Âge limite de souscription décès	69 ans
Âge limite de souscription invalidité 2/3	64 ans
Âge limite de couverture décès	70 ans
Âge limite de couverture invalidité 2/3	65 ans
<b>CAPITAL GARANTI PAR ÉLÈVE</b>	
Décès	158,33 UF
Invalidité 2/3	158,33 UF
Couverture supplémentaire frais funéraires	UF 50 par décès avec un maximum de UF100
Couverture supplémentaire frais funéraires élève	UF 50 par décès avec un maximum de UF 200
Clause d'erreurs et d'omissions	OUI
Continuité de la couverture pour les assurés en vigueur de la police antérieure	OUI, seuls les nouveaux remplissent une fiche DPS
Couverture du suicide pour les nouveaux assurés	OUI, 6 mois après la souscription
Exigence relative aux responsables	Pour les <b>nouveaux</b> assurés ne peuvent être considérés comme "responsable économique" les grands-parents oncles/tantes qui ne soient tuteurs légaux. <b>Pour les assurés de la police précédente, clause non valide.</b>
Police nominative	OUI
Prime annuelle 2 <sup>ème</sup> responsable	UF 0,86

Pour activer cette police d'assurance dans le cas des nouvelles familles, le responsable financier de chaque élève doit remplir un Formulaire de demande d'inscription à l'assurance scolaire.

La compagnie d'assurance "MAPFRE" se réserve le droit de refuser l'affiliation en cas de maladie grave préexistante ou en cas de dépassement de l'âge limite de souscription (69 ans) ou de couverture (70 ans), et en cas d'invalidité (64 ans). Les conditions de la police d'assurances peuvent être consultées au Secrétariat de la Corporación.

**Important:** Pour un montant de 0,86 UF, un second responsable de l'élève peut être inclus dans la police aux mêmes conditions. Durant le processus d'inscription, une caisse de la compagnie d'assurances sera présente pour réaliser cette inscription ou le renouvellement.

**Assurance accidents :**

Chaque famille est libre de choisir l'assurance de son enfant. Pour autant, l'établissement a souscrit des accords avec les Cliniques "Alemana" et "Las Condes" avec lesquelles il travaille depuis des années. Pour raisons de proximité géographique, la clinique "Alemana" est recommandée pour les élèves scolarisés sur le site de Vitacura et la clinique "Las Condes" pour ceux scolarisés sur le site de Chamisero.

Au moment de l'inscription, les parents peuvent souscrire l'une ou l'autre de ces assurances qui offrent une couverture à 100% dans l'une ou l'autre des cliniques, les frais de consultation ambulatoire et hospitalisation dérivée d'une lésion traumatique à l'intérieur ou à l'extérieur du lycée.

Dans le tableau ci-dessous vous retrouvez les valeurs maximales de couverture et le coût de chaque assurance. Les deux cliniques seront présentes durant le processus d'inscription. En dehors de ce processus vous pourrez souscrire cette assurance directement auprès de chaque clinique.

<b>Clinique</b>	<b>Couverture</b>	<b>Valeur annuelle</b>
Alemana	\$ 21.000.000	\$ 37.000
Las Condes	\$ 21.000.000	\$ 38.000

La police d'assurance est effective entre le 1<sup>er</sup> avril 2018 et le 31 mars 2019. Les nouvelles familles pourront être prises en charge avant cette date.

27/11/2016